

Taxe d'Apprentissage 2024

*Ensemble,
agissons pour garantir
votre santé et votre bien-être*



INSTITUT DE
FORMATION EN
MASSO
KINESITHERAPIE



LE MOT DU DIRECTEUR



Fondé en 1941, notre IFMK est aujourd'hui l'un des plus importants et des plus reconnus en France pour la qualité de sa formation.

Année après année, nous poursuivons notre développement aux côtés de nos partenaires afin de maintenir le niveau d'excellence de la formation dispensée.

Nos actions se traduisent notamment par un taux d'employabilité exceptionnel (300%), forte reconnaissance de la qualité et du sérieux de notre IFMK.

Pour nos étudiants, intervenants et personnel interne, ces dernières années ont été à la fois éprouvantes (crise liée à la COVID-19 notamment) mais aussi fédératrices et riches d'enseignements. Les énergies développées par toutes et tous nous ont permis de maintenir le cap que nous nous sommes fixés depuis la création de notre IFMK : devenir le véritable fer de lance de la profession, et toujours mieux contribuer à soulager vos souffrances.

Si notre identité repose sur l'excellence et notre savoir-faire, elle ne peut être pérenne que si elle est associée en particulier à une amélioration permanente de nos outils pédagogiques et à une recherche clinique permettant de mieux comprendre le fonctionnement du corps humain.

En cette période de crise, les défis qui se présentent à nous méritent une mobilisation permanente et un dévouement sans faille.

Plus que jamais nous avons besoin de votre soutien et je vous remercie par avance de votre aide.

NOTRE VISION DU MÉTIER DE MASSEUR KINESITHERAPEUTE

NOTRE VISION

Dans une société de plus en plus en proie au mal-être, aux maladies, aux souffrances physiques et psychologiques, le masseur kinésithérapeute se retrouve au cœur de notre système de santé. Il doit être toujours plus réflexif, à l'écoute de vos besoins, capable de développer une démarche de soin adaptée.

NOTRE OBJECTIF / NOTRE MISSION

Nous entendons poursuivre notre évolution, en collaboration avec tous nos partenaires, pour développer sans cesse notre beau métier et contribuer ainsi à rendre notre société plus inclusive et plus sereine face à la douleur et aux maladies

NOS VALEURS

Depuis plus de 80 ans, nos valeurs sont l'excellence, la réflexivité, la curiosité, l'empathie

L'IFMK EN QUELQUES CHIFFRES



83 ans d'expérience



**+ de 2400 diplômés
Depuis 1980**



**100% de réussite
au Diplôme d'Etat en
2023**



+ de 200 formateurs



365 terrains de stage



**300 %
Taux d'employabilité**

Sébastien GIROLD

POURQUOI NOUS VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE

l'IFMK de VICHY est aujourd'hui un **Institut d'excellence incontournable dans le domaine de la formation en Masso-Kinésithérapie.**

L'expérience d'apprentissage que nous proposons sur 5 ans, dont 1 année à l'université, allie excellence et singularité.



Notre modèle pédagogique repose sur de multiples expériences favorisant l'acquisition de savoirs de pointe, de savoir-faire et de savoir-être.

Tout au long de leur cursus, les étudiants deviennent acteurs de leur formation et acquièrent les clés pour imaginer, créer et avoir un impact positif sur votre santé au quotidien, au travail comme à la maison.



En cette période de crise, il est crucial que nous puissions poursuivre notre démarche et nos projets de développement pour votre futur bien-être personnel et professionnel.



2023 aura été une année importante pour nous. Grâce à votre participation, nous avons pu :

- Réduire la fragilité numérique de nos étudiants
- Continuer le renouvellement de notre matériel pédagogique
- Acquérir du matériel d'évaluation et de recherche indispensable à une meilleure compréhension du fonctionnement du corps humain
- Mettre en place un nouvel environnement informatique de travail et d'échange entre nos formateurs et nos étudiants
- Mettre en place une politique de gestion optimisée de nos déchets et mieux maîtriser nos coûts d'énergie
- Continuer le développement de notre politique de relations internationales (Erasmus +)

NOS PROJETS À VENIR

Les nouveaux défis qui se présentent à nous pour l'année 2024 ne manquent pas :

- Développer une salle de simulation interactive connectée permettant de mieux comprendre et de mieux soigner vos pathologies
- Poursuivre l'innovation pédagogique en termes de formats d'enseignement et de contenu de cours pour nous adapter à un contexte sanitaire en perpétuelle évolution
- Améliorer l'enseignement à distance avec des outils à la pointe de la communication et les meilleurs intervenants spécialistes de leur domaine
- Développer des partenariats à l'international, au travers du programme Erasmus +
- Poursuivre notre politique de gestion et de maîtrise des coûts d'énergie (installation de panneaux photovoltaïques)

QU'EST-CE QUE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

La taxe d'apprentissage est un impôt obligatoire, dû par toutes les entreprises soumises à l'IS, dès le 1^{er} salarié.

Le montant global de la taxe d'apprentissage est de :

0,68% de la masse salariale

COMMENT EST-ELLE RÉPARTIE

87% du montant est à verser à votre OPCO (Opérateur de Compétences), en trois échéances dans le cadre du financement de l'apprentissage

13% versés à L'IFMK VICHY



IMPORTANT

Depuis 2023, le solde de 13% est désormais collecté DIRECTEMENT par L'URSSAF et la MSA via la plateforme SOLTÉA.

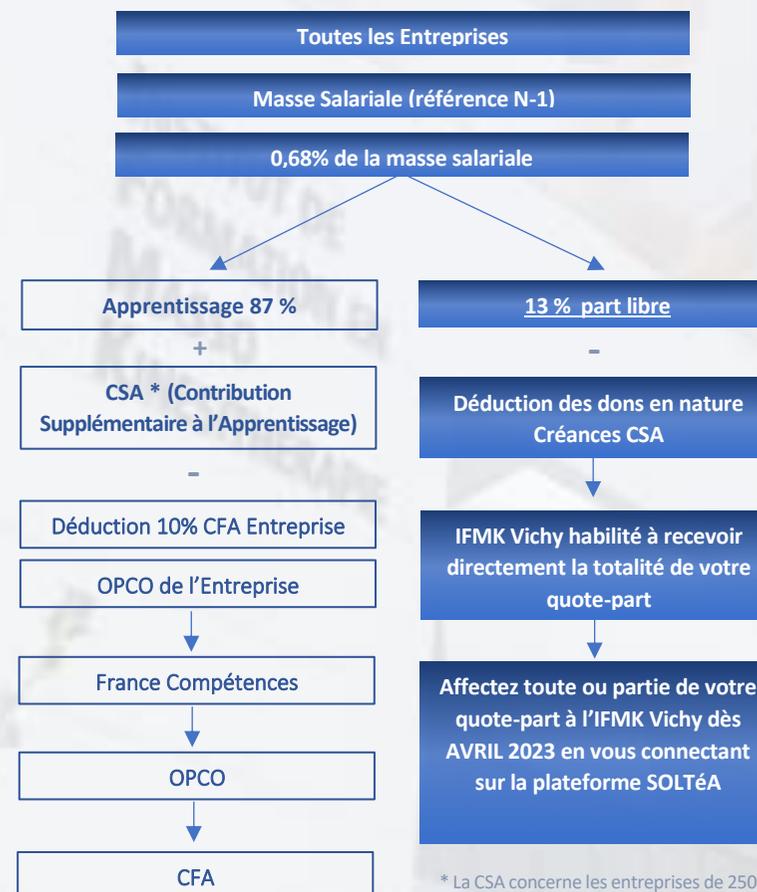
Pour nous attribuer cette année votre quote-part de la taxe d'apprentissage, vous devrez désigner l'IFMK Vichy comme destinataire sur la plateforme SOLTÉA à **partir du 27 Mai 2024** (voir explications page suivante).

Nous vous remercions vivement par avance de votre soutien.

Retrouvez l'information détaillée concernant la taxe d'apprentissage 2024 et notre IFMK sur notre site internet

<https://kine-vichy.fr>

COMMENT EST CALCULÉE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?



* La CSA concerne les entreprises de 250 salariés et plus qui n'atteignent pas 5% de leur effectif en contrats favorisant l'insertion



Votre contact à l'IFMK Vichy :

Nathalie BERNARDO

Assistante de Direction

et Responsable Taxe d'Apprentissage

04 15 90 00 12

taxe.apprentissage@kine-vichy.fr

Depuis l'an dernier, le mode de versement est **UNIQUE** pour toutes les entreprises : passer par la plateforme **SOLTÉA**, après avoir effectué votre Déclaration Sociale Nominative (DSN) sur le site <http://www.net-entreprises.fr>

Vous pouvez alors choisir l'IFMK Vichy comme destinataire de tout ou partie de votre solde de 13%. Cette somme est ensuite collectée directement par l'URSSAF qui, par l'intermédiaire de la Caisse des Dépôts et Consignations, nous reversera cette somme

Plus aucun versement en chèque ou virement bancaire direct à l'IFMK VICHY n'est désormais possible. Il faut IMPERATIVEMENT passer par la plateforme SOLTÉA pour nous verser votre quote-part de la taxe d'apprentissage

3 étapes simples sont nécessaires :

Déclaration Sociale Nominative sur [net-entreprises.fr](http://www.net-entreprises.fr)



Connexion à la plateforme **SOLTÉA** (à compter du 27 mai 2024) pour



Affecter votre quote-part à l'IFMK Vichy

Pour trouver l'IFMK Vichy, utilisez le moteur de recherche de la plateforme avec un des critères suivants :

- Raison Sociale : **IFMK Vichy**
- N° SIRET : **779066299 00032**
- Code UAI : **0030879P**

Retrouvez sur notre site internet une page spéciale dédiée à cette nouvelle réforme du versement de la taxe d'apprentissage :

- Détails/précisions sur le fonctionnement de la plateforme SOLTÉA
- Comment nous affecter votre solde de 13%
- FAQ

<https://kine-vichy.fr> (rubrique « partenaires »)

LOCATION DE NOS LOCAUX

Notre établissement dispose de locaux disponibles à la location pour vos manifestations / conférences / visio-conférences etc...

Nous disposons de salles de cours classiques, d'un espace entièrement modulable avec cloisons amovibles, de 2 amphithéâtres connectés et modernes.

N'hésitez pas à effectuer la visite virtuelle de notre Institut et découvrir nos possibilités d'accueil, sur notre site internet www.kine-vichy.fr (rubrique « Les partenaires > Location des locaux »)

Nous sommes à votre disposition pour étudier tous vos projets.



IFMK Vichy

14-16 rue Fleury - 03200 VICHY

tél: +33 (0)4 15 90 00 10 - courriel: ifmk@kine-vichy.fr